

**2024-04/07**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-trois, le 02 avril

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
**Monsieur François CAVALLIER, Maire**

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN, Pascal MONTLAHUC.

**Absents excusés** : Michel REZK (pouvoir Jean-Luc ANTONINI), Isabelle DERBES (pouvoir Jacques BERENGER), Karine CACHELEUX (pouvoir Corine GUIGNON), Marie MAYER (pouvoir Céline PELLISSIER).

**Absents** : Laurent DENIS, Sara SUSINI.

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

---

<i>PRESENTS :</i>	<b>16</b>	<i>VOTANTS :</i>	<b>20</b>
-------------------	-----------	------------------	-----------

---

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FONDS  
D'INVESTISSEMENT CANTONAL (FIC) – EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire informe le conseil que le Département propose aux communes de renouveler le dispositif d'accompagnement de leurs projets d'investissement mis en place en 2023.

Ce fonds, intitulé « Fonds d'Investissement Cantonal » a pour vocation de faciliter l'obtention de subventions départementales pour le financement d'opérations visant, entre autres, à faire face aux conséquences des intempéries.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose de solliciter le Département pour aider au financement des trois opérations ci-dessous :

- Rénovation du chemin du Gouraguier pour un montant de 9 626€ HT
- Rénovation du chemin des Clavéous pour un montant de 19 830€ HT
- Rénovation du chemin de Marestruc pour un montant de 5 973€ HT

Soit un montant total de travaux 34 929€ HT.

Le conseil oüi l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre du F.I.C d'un montant le plus élevé possible pour faire face aux coûts de rénovation des chemins détaillés ci-dessus, conformément au plan de financement ci-joint.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance